



# Sources en Action Contrat Territorial Vienne Amont 2024-2026

## COMITE DE PILOTAGE RELEVÉ DE DISCUSSIONS

18 décembre 2024 - Eymoutiers

### LES PARTENAIRES DU CONTRAT « SOURCES EN ACTION 3 »



### LE PROGRAMME « SOURCES EN ACTION » BENEFICIE DE SUBVENTIONS DE :





La réunion est introduite par *Monsieur Bernard POUYAUD*, qui rappelle l'historique et objectifs du contrat Sources en action. Il remercie l'ensemble des participants pour leur présence (cf. annexe 1) et notamment les élus.

Il rappelle les principaux points de l'ordre du jour de la réunion :

- Bilan de l'année 2024 (phase 1)
- Programmation de l'année 2025 (phase 2)
- Points sur les demandes de subvention
- Points divers

Le support de la réunion est disponible en téléchargement sur le site internet du contrat : <https://sourcesenaction.fr/calendrier/>

## **BILAN PROVISOIRE DE L'ANNEE 2024**

L'année 2024 a été perturbée notamment d'un point de vue des subventions et des conditions météorologiques. Ces perturbations ont engendré des retards, des reports voire des annulations d'opérations.

Néanmoins, le bilan reste satisfaisant :

- **59 % des opérations sont réalisées ou en cours ;**
- 20 % des opérations sont reportées ;
- 22 % des opérations sont annulées.

Environ 88 % des opérations localisables se situent sur des masses d'eau prioritaires. Mais seulement 36 % concernent des thématiques cœur de cible (dans la stratégie du contrat l'objectif était fixé à 50 %). Ceci s'explique par un report important d'opérations de continuité et d'annulations sur la thématique de la forêt.

## **PROGRAMMATION DE L'ANNEE 2025**

La programmation a été ajustée au regard des perturbations de 2024 et des nouvelles règles de financement (12<sup>ème</sup> programme de l'agence de l'eau + restrictions budgétaires globales) :

- **77 % du montant prévu est maintenu ;**
- 11 % est reporté à 2026 ;
- 12 % est annulé.

Environ 69 % des opérations localisables se situent sur des masses d'eau prioritaires (les opérations sur des masses d'eau non prioritaires concernent principalement des opérations sur la continuité écologique ou les zones humides) et 50 % répondent aux thématiques cœur de cible.

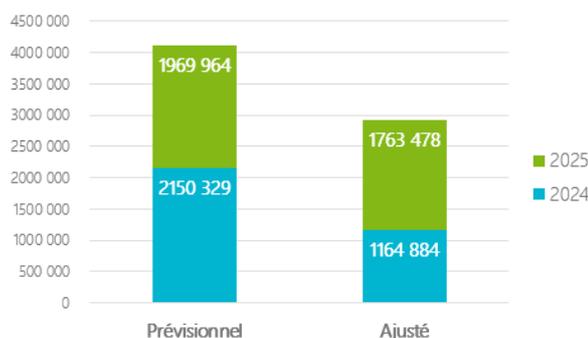
Les montants ont été détaillés par thématiques, et ont suscités des ajustements par l'audience :

- E. Hennequin (CEN NA) : le taux de subvention demandé à l'agence de l'eau est diminué pour augmenter la part de fond vert. Des projets d'acquisition ont récemment été débloqués ; le montant d'acquisition prévu en 2025 (71 400 €) est ainsi maintenu en addition du report de 2024 vers 2025 ;
- P. Carlier (CC CSO) : l'animation de la structure augmente sensiblement car le nombre d'actions augmente ;
- G. Rodier (PNR ML) : propose de valoriser, lors d'une prochaine réunion, l'action du CRPF menée conjointement avec le PETR MB et en partenariat avec d'autres acteurs du contrat (ex : CEN NA) ;
- V. Roussy (SABV) : l'animation agricole et l'acquisition de zones humides sont annulées pour 2024 et 2025 ;
- S. André (AELB) : des économies doivent être faites pour l'ensemble des contrats Loire-Bretagne. Il a conscience des efforts réalisés bien que ceux-ci ne sont probablement pas suffisants ;
- C. Gaubert (PNR ML) : la programmation présentée reflète les opérations réalisables par les structures en termes de moyens techniques et financiers. Le souhait est de maintenir une ambition forte sur ce territoire de têtes de bassin tout en gardant en tête la solidarité entre structures et amont-aval.

Le budget prévisionnel pour 2025 est de l'ordre de **1,7 millions d'euros**. La majeure partie de ces opérations sont prêtes à démarrer :

- 7 % : l'animation est en cours ;
- 62 % : la structure attend l'attribution de la subvention pour commencer les travaux ;
- 19 % : l'étude avant-projet est en cours ;
- 12 % : il demeure encore quelques incertitudes et une animation complémentaire est nécessaire.

Ainsi, en cumulé sur 2024-2025 (phase 1 et 2) : le **montant ajusté cumulé est de 2,9 millions d'euros** au lieu de 4,1 millions d'euros prévisionnels, soit une diminution d'environ 1,2 millions d'euros.



La programmation 2025 (phase 2) du contrat a été validée à l'unanimité.

## POINTS SUR LES SUBVENTIONS

**AELB** : Les documents du 12<sup>ème</sup> programme sont en ligne dans la rubrique « aides et redevances » -> <https://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr/home.html>

Quelques précisions :

- Pour les demandes supérieures à 60 000 €, pour connaître l'attribution des subventions il faudra attendre le Conseil d'Administration de l'agence (au mieux mars) ;
- Avant de déposer un dossier, s'assurer du plan de financement.

**Région Nouvelle Aquitaine** : des points réguliers seront réalisés avec l'ensemble des financeurs. Le dossier doit être complet avant d'être déposé. Des renseignements sont demandés concernant les financements FEDER, notamment pour le financement de la coordination.

## POINTS DIVERS

- Trois maîtres d'ouvrage (CC CGS, GMHL et Bio-NA) sont invités à présenter leurs réalisations 2024 et leur programmation 2025. Ce nouveau format permet de dynamiser la réunion et de montrer des mises en œuvre opérationnelles ; il sera maintenu lors des prochains COPIL.

Ces présentations ont suscité quelques remarques, et notamment :

- Faire une demande de dérogation permanente pour le déplacement d'espèces protégées  
→ Une réunion est organisée prochainement avec la DREAL pour aborder ce point

- Le projet Horizon Europe – NATALIE a été présenté. Il concerne des structures du contrat et le territoire du contrat et répond à sa stratégie. Dans ce cadre, le projet Nature 2050 a été abordé.

Informations sur la procédure pour candidater en tant que porteur de projet :

→ <https://www.cdc-biodiversite.fr/sengager/>

Plaquette de présentation :

→ [https://www.cdc-biodiversite.fr/wp-content/uploads/2024/10/2024.10\\_PLAQUETTE-NATURE-2050-FR-PLANCHE-MD.pdf](https://www.cdc-biodiversite.fr/wp-content/uploads/2024/10/2024.10_PLAQUETTE-NATURE-2050-FR-PLANCHE-MD.pdf)

Rapport annuel :

→ <https://www.cdc-biodiversite.fr/wp-content/uploads/2024/05/NATURE-2050-RAPPORT-ANNUEL-2023-PLANCHE-MD-compressed.pdf>

Cadre d'intervention :

→ <https://www.cdc-biodiversite.fr/wp-content/uploads/2023/08/2023.08.23-Cadre-dintervention-1e-partie-VF.pdf>  
et <https://www.cdc-biodiversite.fr/wp-content/uploads/2023/08/2023.08.23-Cadre-dintervention-2e-partie-VF.pdf>

Résumé des critères d'éligibilité :

→ <https://www.cdc-biodiversite.fr/wp-content/uploads/2023/03/Synthese-des-criteres-deligibilite.pdf>

Liste et carte des projets :

→ <https://www.cdc-biodiversite.fr/realisations/?filter=true&thematique=n50> et <https://www.cdc-biodiversite.fr/la-carte-des-realizations-nature-2050/>

Démarches de suivi d'évaluation :

→ [https://www.cdc-biodiversite.fr/wp-content/uploads/2023/09/NATURE2050\\_Note\\_explicative\\_indicateurs.pdf](https://www.cdc-biodiversite.fr/wp-content/uploads/2023/09/NATURE2050_Note_explicative_indicateurs.pdf)

Autres documentations :

→ <https://www.cdc-biodiversite.fr/documentation-nature-2050/>

## ANNEXE 1 : LISTE DES PERSONNES PRESENTES

### Sources en Action Contrat Territorial Vienne Amont

COPIL - 18/12/2024 - EYMOUTIERS



Nom Prénom	Structure	Signature
Rochin Gilbert	PNR MC	
HAUDON DAVID	FNE LINOISIN	
Vandendorpe Jeanne	CC CSO	
Misior Etienne	CC CSO	
HONBERTRAND Gwendoline	PNR HL	
COMBY Amélie	NEP 19	
Priseel ANTOINETTE	CC CSO	
TINLOT Lucienne	Région NA	
BESSON Hélène	GNAL	
RUIZ Natura	Télé Millévaclan	

Pascaline Sageuf	RCC	
Pierre-Henri Pardoux	FDAAPPRA 23	
GIRAUD JP	FD 23	
Justine Goume	EPTBV	
YANN BRIZARD	SABV	
Ewan Acunecouin	CEN NA	
Jes Vitar	Noture 250	
Amorin SAUCHEZ	CEN NA	
GADAUD Bastien	FDAAPPRA 23	
BERNARD Maya	CC CGS	
GAUBERT Julien	PNR ML (Facht/Bois)	
LAGARNE Lionel	DDT 27	
GILLES Estelle	PETR MB	
THEYS Michel	PETR AS GETAPI	

NOM	Prénom	Structures	
GAUBERT	Camille	PNR	
THURET	Helene	EPTB V	
IRIBARNE	Florent	ASTER 23	Visio
DELOUSME	Gwendoline	ASTER 23	Visio
ANDRE	Samuel	AELB	Visio
DOM	Olivier	Limoges Métropole	Visio